



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-117-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-117

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 33

Objet : Acquisition d'un terrain pour l'implantation d'une crèche

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Marāim	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KÉÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KÉÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Maxime MARCELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-117-DE
Date de télértransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisitions et de locations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics, fixant le seuil de consultation pour avis des services de l'Etat à 180 000 euros,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 2 décembre 2024,

Considérant qu'au regard de la forte évolution des programmes immobiliers sur le territoire, il est nécessaire de répondre au besoin croissant des modes de garde pour les enfants de 0 à 3 ans,

Considérant que, détentrice de la compétence Petite Enfance, la CAESE a sollicité la commune d'Etampes sur l'opportunité d'implanter une crèche sur le secteur Nord Bois Bourdon : le besoin foncier est estimé à 3 500 m², pour accueillir un équipement de 60 berceaux.

Considérant que la commune souhaite se positionner en tant qu'acquéreur de ces 3 500 m² issus de la parcelle ZI 376, appartenant à Bouygues Immobilier.

Considérant qu'après acquisition du bien, la commune d'Etampes mettra ce foncier à la disposition de la CAESE, qui lancera alors la construction d'une crèche et en gèrera son fonctionnement. Les modalités de mise à disposition feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Considérant qu'un accord entre le propriétaire du terrain et la commune est trouvé sur la vente d'un terrain viabilisé de 3 500 m², au prix de 157 500 € net vendeur, soit 45 € le m².

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 8 abstentions (MM Bayart, Corbel, Ghenaim, Hillaire, Mmes Binet-Dezert, Commeignes, Royère, Tartarin),

- **Approuve l'acquisition d'un foncier portant sur une surface de 3 500 m² issue de la parcelle ZI 376, appartenant à Bouygues Immobilier, dans le secteur du Nord Bois Bourdon, pour la somme de 157 500 € net vendeur,**
- **Dit que les frais de notaires sont à la charge de la commune,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les actes afférents, notamment la promesse de vente.**



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :18 DEC. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ANNEXE
Plan cadastral (principe de division) :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-117-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

